



5 juillet 2022 n°180



ACTUALITES

Réunion du Conseil de la CNSA le 21 juin

Le Conseil de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) réuni le 21 juin a entendu les rapports des différentes commissions, validé les comptes 2021 et approuvé son nouveau règlement intérieur. Comme prévu dans sa convention d'objectifs et de gestion (COG 2022-2026), la CNSA va en effet être beaucoup mieux dotée, ce qui lui permettra de mettre en œuvre ses nouvelles missions de gestion de la Branche Autonomie, pilotage des dépenses, relations avec les départements et les ARS (Agence régionale de Santé), services aux bénéficiaires. Par ailleurs, l'organisation financière de la Branche évolue

fortement, puisqu'elle est directement dotée : en 2021, la Branche Autonomie a eu 33,9 Mds € de produits, dont principalement de la CSG (28,9 Mds €), la CSA (2,1 Mds €) et 550 M€ de dotation de l'assurance maladie, + 955 M€ de reprise de provisions et divers. Les charges de 33,7 Mds€ sont maintenant présentées selon leur destination : fonds de financement des établissements et services médico-sociaux (26,9 Mds€), un fonds de prestations individuelles (APA, PCH, etc...) de 4,87 Mds€ et un budget d'intervention de 607 M€, incluant la prévention, le soutien aux SAAD, etc.... Le budget de gestion administrative

pour la branche est de 599 M€ (incluant les MDPH) ; le budget d'investissement des établissements et services est de 706 M€. Au total, le résultat pour 2021 est excédentaire de 253,8 M€.

Les modalités de travail vont aussi changer pour les membres du Conseil, ceci étant

largement dû au nouveau statut de Caisse nationale de Sécurité Sociale. Nous nous efforçons de travailler étroitement avec les services de la caisse, mais aussi au sein du collectif des parties prenantes pour que la branche Autonomie puisse avant tout agir dans l'intérêt des personnes concernées.

Christine Meyer
Représentante de la FNAR au Conseil de la CNSA

CSG = Contribution sociale généralisée
CSA = Contribution solidarité autonomie
APA = Allocation personnalisée d'autonomie
PCH = Prestation de compensation du handicap
SAAD = Service d'aide et d'accompagnement à domicile
MDPH = Maison départementale des personnes handicapées

CFR

Retraite

Réforme des retraites : *incertitudes maximales, mais tenir bon*

Le résultat du 2ème tour de l'élection législative ne permet pas de conjecturer dès aujourd'hui de la forme et du calendrier que la réforme des retraites prendra. Sans craindre de trop nous tromper nous pouvons tout de même espérer qu'une réforme sera votée un jour.

Dans la mesure où la défense du pouvoir d'achat est actuellement d'assez loin ce qui préoccupe le plus les Français, peu sans doute se plaindront de l'inertie gouvernementale à réformer tout le reste quand, de plus, nous ne savons pas encore, ce 21 juin, quel gouvernement sera à la manoeuvre dans quelques jours.

Pouvoir d'achat

Le lancement du **Conseil national de la refondation (CNR)** créé le 2 juin par le Chef de l'Etat vient d'être reporté sine die, probablement en attente d'un éclaircissement de la situation politique. Ce nouvel organisme devait commencer ses travaux par le pouvoir d'achat, très vite même puisqu'un texte de projet de loi devait être présenté en Conseil des ministres le 6 juillet puis, en principe, voté peu de temps après.

De toute façon, E. Macron a déjà rencontré les leaders syndicaux le 10 juin (invitation déclinée par la CGT de Philippe Martinez) avant de rencontrer les dirigeants patronaux le 14. Sa réunion avec les partenaires sociaux est prévue cette semaine et rien n'indique à ce jour que la revalorisation de 4% au 1er juillet pour les retraités du régime général, et pour eux seulement, serait modifiée.

Nous estimons qu'une revalorisation analogue doit être accordée aux retraités Agirc-Arrco, ce que nous venons de signifier au président de ce régime par une lettre de Pierre Erbs (cf. Annexe) qui traite également du choix de la base d'indexation. Elle exprime notre désaccord quant à l'utilisation par Agirc-Arrco d'une marge de manoeuvre par rapport à l'indice des prix de +/- 0,5 point accordée au conseil d'administration par un avenant ANI (Acord National Interprofessionnel) de 2019 au lieu du +/- 0,2 point de l'accord précédent. Nous avons aussi exprimé notre profond désaccord sur ce dispositif que nous considérons injustifié quant à son application à l'ensemble des bénéficiaires d'une pension Agirc-Arrco, estimant ce mode de calcul par ailleurs discriminatoire au détriment d'une partie évidemment très nombreuse des retraités, nous en demandons l'abandon.

Dans l'hypothèse où l'inflation se maintiendrait très longtemps à son niveau actuel ou viendrait même à le dépasser sensiblement, il pourrait être difficile d'éviter que la question d'un retour à une indexation sur les salaires au lieu de l'indexation actuelle se pose. Elle a déjà été évoquée plusieurs fois par notre Commission Retraites, sans conclusion définitive car le problème est réellement complexe. Complexe mais, comme Roger Barrot le résume:

" pas forcément insurmontable dès lors que l'indexation sur les salaires a été utilisée jusqu'en 1993. Nos Courbes CFR de pouvoir

d'achat annuelles avaient été utilisées à titre d'illustration dans un document du CNRPA (Comité National des Retraités et des Personnes Agées) de 2005 sur l'évolution comparée des pensions CNAV et des valeurs de service des points Agirc-Arrco avec l'indice des prix. Ce document estimait que "l'abandon de l'évolution des pensions sur les salaires marquait une rupture de la solidarité entre actifs et retraités qui constituait le fondement de la Sécurité sociale de 1945".

Âge de la retraite

Le cortège suivant d'arguments pour et contre un recul de l'âge de départ à la retraite réunit, sans classement particulier, des opinions d'économistes, d'instituts de sondages et d'autres spécialistes de la question. Il peut aider chacun d'entre nous à approfondir son jugement :

- report de l'âge légal (62 ans) : 65 % des Français y sont opposés.
- l'âge effectif de départ sera de plus en plus déconnecté de l'âge légal car l'essentiel de sa hausse est de plus en plus liée à la durée d'assurance requise pour le taux plein (43 ans à partir de la génération 1973) et au report de l'âge d'annulation de la décote (de 65 ans à 67 ans).
- l'entrée de plus en plus tardive des générations actuelles sur le marché du travail, conséquence de l'augmentation de la durée des études, retarde de fait l'âge de départ et creusera inexorablement l'écart entre âge effectif et âge légal si celui-ci reste à 62 ans. Privilégier la durée de cotisation par rapport à l'âge légal deviendra alors probablement indispensable.
- la raison économique plaide pour une modulation des pensions à partir de la durée de cotisation en utilisant une logique d'âge pivot, de décote et de surcote. Un Français sur quatre choisit la surcote vs un sur dix la décote. Le faible taux d'emploi des seniors (1/3 des 60-64 ans contre 2/3 en Allemagne) sera

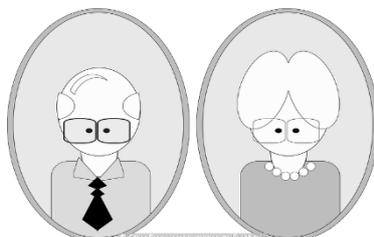
dynamisé et contribuera à équilibrer financièrement les régimes.

- la crainte de créer du chômage en incitant les actifs à travailler plus longtemps est infondée. La corrélation entre croissance et population active est forte dans tous les pays développés.
- le poids des retraites (13,6 du PIB en France contre 10,2 en Allemagne) tient surtout au taux d'emploi insuffisant des moins de 64 ans (65 % en France vs 76 % en Allemagne). En particulier celui de la tranche **55-64 ans n'est que de 56 % chez nous**. Un gain de 10 points se traduirait par 500 000 emplois supplémentaires et atteindrait le niveau du Royaume Uni tout en restant loin de celui des 72 % de l'Allemagne.

Ceci étant, alors que la CFDT admettait encore récemment et pratiquement depuis 2010 que la durée de cotisation pouvait évoluer en fonction de la progression de l'espérance de vie, son récent congrès à Lyon a supprimé toute référence à ce sujet dans la résolution qui fixe sa ligne pour les quatre prochaines années. Ce sera non seulement **non aux 65 ans et pas question d'aller au delà de ce que la loi Touraine de 2014 prévoit, c'est à dire** : allongement de la durée de cotisation pour atteindre **43 ans (172 trimestres) en 2035** et ainsi prétendre à une pension complète. La porte à une réforme paramétrique "*qu'aucun déficit ne justifie*" d'après ce syndicat est donc fermée. L'est-elle pour longtemps, c'est difficile à dire, d'autant plus que le report (de peut-être plusieurs mois) du traditionnel rapport annuel du COR de juin ne permet pas de réévaluer dès maintenant certaines perspectives à la lumière d'hypothèses économiques corrigées (notamment celle du taux de croissance prévisionnel).

Je préfère maintenant vous donner rendez-vous début septembre pour poursuivre ces réflexions complexes. Elles pourront alors profiter d'un environnement politique en principe apaisé et des nouvelles prévisions du COR pour être creusées.

Pierre Lange



Europe

Age Platform Europe

L'AG annuelle s'est tenue le 7 juin en visio-conférence. Elle a été consacrée principalement à des aspects statutaires : rapport d'activité et comptes 2021, mise à jour du budget 2022, validation des nouvelles demandes d'adhésion (au nombre de cinq venant des pays suivants : Chypre, Espagne France, Grèce et Roumanie) portant l'effectif des membres à 110 membres dont 92 ayant droit de vote (« *full members* »).

Pour la France, le nouvel adhérent est la FEPEM (Fédération des particuliers employeurs) dans un statut d'Observateur. Les précédentes adhésions enregistrées en 2021 étaient celle de l'EGPE (Ecole des grands parents européens) et de la Fondation I2ML à Nîmes (Institut méditerranéen des métiers de la longévité), acteur de la Silver Economie en Occitanie. Les membres français sont au nombre de quatorze, soit 15 % des « *full members* ».

Cette AG a également approuvé la réorganisation des **Task Forces** (TFs) permanentes, réduites de neuf à quatre afin d'éviter une dispersion de la mobilisation des membres et pour une plus grande efficacité du travail collectif : cette décision fait partie de la mise en œuvre de la Stratégie 2022-2025. Désignation des TFS :

- Vieillir dans la dignité
- Environnements adaptés aux âges
- Emploi, participation, citoyenneté active
- Adéquation des revenus et inclusion sociale

Une « approche par les droits » doit faire le lien entre ces TFS, autrement dit une vision généraliste des questions abordées et des solutions proposées plutôt qu'une approche spécifique par référence à des « publics cibles ».

Il est prévu que des TFs « ad hoc » puissent être créées selon les nécessités de l'agenda européen.

Pour leur gestion, un binôme sera composé d'un président « responsable politique » désigné pour un mandat d'un an renouvelable une fois et d'une personne du staff chargée de suivre un « portefeuille » de dossiers. Avec cette présidence, nous revenons au mode de fonctionnement adopté à l'origine lorsque existaient des « groupes de travail ». Une plus grande expertise sera requise des participants, étant précisé que des experts extérieurs au fonctionnement courant des instances peuvent être présentés par les membres.

La langue de travail de ces TFs reste l'anglais, mais des contributions écrites pourront être faites dans les langues nationales, des traductions automatiques via le logiciel « DeepL » tendant à se généraliser pour faciliter une plus grande participation.

Au niveau international, un événement particulier de la période récente a été la participation de nombreux membres de AGE à la **Conférence de la Région Europe de l'ONU (UN-ECE)** les 16-17 juin à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du Plan international d'action de Madrid sur le vieillissement (MIPAA- acronyme anglais). Cet anniversaire correspondait à la 4^{ème} révision quinquennale de ce Plan.

Sur les 56 pays constituant l'UN-ECE, 44 avaient envoyé une délégation, dont la France.

La manifestation était organisée par le ministère italien de l'égalité des chances et de la famille, qui a facilité la présence du milieu associatif européen ; une vingtaine de membres de AGE étaient présents ainsi qu'une partie de l'ExCo.

La Conférence ministérielle dont le thème était : « *un monde soutenable pour tous les âges : regroupons nos forces pour la solidarité et l'égalité des chances tout au long de la vie* » a été précédée le 14 d'un Forum conjoint de la Société civile et de chercheurs.

Deux documents conclusifs ont été diffusés : « la Déclaration ministérielle de Rome 2022 » et la « Déclaration conjointe des ONGs et des chercheurs ». Tous les documents sont sur le site de l'ONU / UN ECE et sur le site de AGE.

Les deux déclarations mettent l'accent sur trois thèmes : 1/ la promotion du vieillissement actif et en bonne santé tout au long de la vie 2/ la garantie d'accès aux aides et soins de longue durée (*long term care*) et le soutien aux aidants et aux familles 3/ la promotion d'une société pour tous les âges par une approche globale du vieillissement (*mainstreaming*).

Rappelons que la Coordination Age France avait produit à l'été 2021 une contribution qui a été intégrée au rapport du gouvernement français en prévision de cette Conférence.

Coordination AGE France

Les membres de la Coordination se sont réunis en visio-conférence (format hybride) le 5 mai et le 20 juin.

Les échanges ont porté notamment sur la préparation des réunions institutionnelles de AGE (CA du 27 avril et AG du 7 juin) et sur le suivi du texte rédigé en vue des **présidentielles** qui a été remanié à la marge en vue des législatives : le résultat est modeste en termes de contacts établis (trois) ou de réponses reçues (une), mais nous avons noté que plusieurs thèmes pointés avaient été évoqués dans la campagne, par exemple l'emploi des seniors, la pérennité des retraites, le niveau des pensions, le pouvoir d'achat, l'accès aux services de santé et aux soins de longue durée.

La Coordination a accueilli le nouveau membre I2ML

La diffusion du **Age France News** trimestriel n°28 d'avril a été assurée par Roger Barrot et le n° 29 de juillet est en préparation.

Les prochaines réunions sont programmées aux dates suivantes :

- AGE : CA 12-13 octobre (avec reprise à cette occasion des réunions en présentiel) ; seconde AG 17 novembre suivie le 18 de la conférence annuelle (en ligne)
- AGE France : 10 octobre matin.

Jean-Michel Hôte

NOS FEDERATIONS

FNAR

Retraités, valorisez votre savoir-faire et votre expertise !

La FNAR, dont le fer de lance est la défense des retraités, s'est penchée sérieusement sur le rôle que peuvent jouer les retraités dans la société, après leur vie professionnelle.

La retraite n'est pas la fin de la vie sociale ni la fin de la vie économique, ceux qui se retrouvent en associations l'illustrent bien. Ils s'engagent souvent dans des activités multiples de natures variées.

Leur expérience accumulée tout au long de leur vie professionnelle et leur soif de se rendre utiles font des retraités des acteurs incontournables à un moment ou à un autre de leur vie « en retrait ». Et précisément, nombreux sont ceux qui ne restent pas « en retrait » et souhaitent rester actifs.

C'est dans ce contexte que la FNAR a répondu favorablement à la proposition de **XPERTZON** qui permet à des retraités de mettre au service d'entreprises ou autres organismes leur expérience et leur expertise pour un temps défini et limité. Ce service, sous forme de missions ponctuelles, est assorti d'une rémunération en conséquence, constituant un revenu supplémentaire appréciable, dans les limites autorisées par la législation.

Une convention a été signée au siège de la FNAR le 7 juin dernier, au terme de laquelle les adhérents des associations membres de la FNAR, intéressés par cette facilité, peuvent proposer leur savoir-faire à **XPERTZON**.

Au terme de notre convention de partenariat, les adhérents des associations membres de la FNAR qui s'inscrivent sur la plateforme d'**XPERTZON** www.xpertzon.fr, car ils souhaitent proposer leur expérience et expertise, sont mis en avant des listes des experts disponibles.



De gauche à droite : Hubert de Launay, Françoise Moreux, Pierre Conti et Anne de Miribel.



Qu'est-ce qu'XPERTZON ?

XPERTZON est la première plateforme dédiée à la mise en relation des TPE-PME avec des experts confirmés. XPERTZON affiche une promesse forte pour répondre à des attentes concrètes : d'une part, aider les chefs d'Entreprise à trouver rapidement et simplement des profils pour leurs besoins ponctuels et d'autre part, permettre aux experts confirmés, indépendants, retraités actifs, en transition professionnelle (et même salariés ayant du temps disponible) d'obtenir des missions adaptées à leurs compétences et disponibilités.

Les TPE-PME ont régulièrement besoin de ressources ponctuelles. Un recours à des expertises externes spécifiques, voire rares et pointues, est complexe. XPERTZON facilite leur démarche et met à leur disposition un espace pour identifier le bon expert au bon moment. Trouver rapidement le professionnel qui participe à les faire évoluer ou leur permettre de répondre à leur besoin ponctuel est un levier stratégique pour leur réussite.

En outre, la plateforme sécurise les transactions financières de part et d'autre et prend en charge les aspects administratifs.

XPERTZON s'intègre parfaitement dans l'évolution actuelle du monde du travail en contribuant à dynamiser l'employabilité des experts confirmés sur des missions ponctuelles courtes et en optimisant leur visibilité auprès des dirigeants.

Les CDCA pendant la crise sanitaire...

Synthèse des rapports d'activité 2019-2020 des CDCA (Conseils départementaux pour la citoyenneté et l'autonomie).

Cette synthèse a été présentée en Commission « Aide aux personnes » du Conseil de la CNSA ; elle a été publiée dans la Lettre des CDCA de Juin 2022.

La FNAR faisant partie des fédérations déléguant le plus grand nombre de représentants dans les CDCA, la CNSA a sollicité Danielle Boizard (responsable du réseau des CDCA à la FNAR) pour la préparation de cette synthèse. La vitalité de notre réseau de représentants est donc un moteur du bon fonctionnement des CDCA.

Pendant la période 2019-2020, 2/3 des CDCA ont joué un rôle dans le suivi de la crise sanitaire. Il a bien sûr fallu adapter les méthodes ; à condition que les représentants maîtrisent les outils numériques.: visio conférence dans 7 CDCA actifs sur 10, accès à une messagerie, outils de vote en ligne, animation de séances (dans 4/10) etc. Cela semble s'être plutôt bien passé. Les freins à la poursuite de l'activité des CDCA ont été principalement le défaut de maîtrise des outils que tous ne possèdent d'ailleurs pas, ainsi que le manque de disponibilité des membres.

28% des CDCA ont décalé les renouvellements de mandats prévus en 2020.

Le rôle spécifique des CDCA pendant la crise (2/3) a été double : 61% ont interpellé des acteurs impliqués dans la gestion de la crise, 36% ont mené une réflexion sur les besoins des personnes âgées et handicapées. Les principales questions portaient sur les conditions de vie des personnes âgées dans les EHPAD, l'impact de la crise pour les SAAD, la gestion des masques, les risques psychosociaux et le soutien aux aidants.

Les CDCA par ailleurs renforcent leur rôle d'acteurs de l'autonomie dans les territoires ; ils élaborent des recommandations, 38% ont conduit des débats sur la politique de l'autonomie, 70% ont produit des documents, participé à des événements.

D'une façon générale, les CDCA notent dans leurs rapports d'activité leur volonté d'être associés au suivi des actions mises en œuvre ; mais un grand nombre souhaiteraient avoir des retours et des échanges sur les actions et les réflexions conduites.

Christine Meyer

S'informer sur le niveau de qualité des hôpitaux & cliniques

[QualiScope](#), le nouveau service en ligne de la HAS (Haute Autorité de santé) qui permet à tous de **s'informer sur le niveau de qualité des hôpitaux & cliniques**.

La HAS met en ligne les rapports de certification des établissements de santé, hôpitaux publics et privés, et permet ainsi à chacun, patient, proche d'une personne hospitalisée ou représentant d'usagers de savoir comment les « certificateurs » de la Haute autorité de santé ont jugé l'établissement. La procédure est bien sûr extrêmement précise et définie par la HAS elle-même.

Par exemple, pour une clinique où j'ai été représentant d'usager, qui a en 2021 été certifiée « avec réserve », c'est-à-dire « **qualité des soins à améliorer** » on peut lire dans la rubrique « patient », p10 du rapport court de certification : « *La clinique xxx, se caractérise par une forte activité interventionnelle, chirurgicale et endoscopique. Les rencontres avec le patient et les équipes ainsi que les observations effectuées sur le terrain ont montré que **le patient est impliqué et associé à sa prise en charge, son consentement est recherché et ses besoins sont globalement pris en compte**. La Charte de la personne hospitalisée et la Charte de l'enfant sont affichées. L'information du patient est complétée par des supports écrits... Cependant, **une vigilance doit être apportée sur la mise en œuvre de l'information personnalisée sur ses droits** notamment, la désignation de la personne de confiance, la possibilité de rédiger des directives anticipées, **les modalités de prise en charge ambulatoire**, le bénéfice risque des actes de prises en charge, notamment s'agissant de sa transfusion. Certaines informations relatives aux facteurs de risque et aux spécificités de la prise en charge comme **la précarité ou le***

handicap n'ont pas toujours été retrouvées. Les éléments de prise en charge comme par exemple, **l'évaluation de la douleur**, sont tracés.

Par ailleurs, les observations dans les services lors de l'évaluation externe ont également relevé des situations de non-respect de **l'intimité et de la dignité du patient** du fait de la configuration des locaux, des pratiques et des circuits en place. Pour exemple, des chambres ouvertes sur des axes de circulation, **l'attente des patients au bloc** externe (35 à 45 passages / jour) en tenue de bloc dans une pièce commune exigüe et contiguë avec des espaces différents (soins, micro ondes au centre de la pièce, machine à laver), des salles de bloc donnant directement sur le couloir dans lesquels des patients sont placés en attente... Aussi, dans toute la clinique, **les accès** sont difficiles pour les patients du fait de pentes importantes sur nombre de circulations, et l'insuffisance de fléchage adapté **pour les handicapés** complète leur difficulté d'accessibilité.

S'agissant de **la prise en charge des mineurs**, les observations dans les services ont montré que l'environnement n'était pas adapté à leur sécurité et à leur protection (absence d'aménagement spécifique, circuit identique à l'adulte, pas de sectorisation) et aucune action n'a pu être observée pour les rassurer et limiter l'anxiété. ».

Bien d'autres informations sont disponibles, sur la sécurité, l'hygiène, le fonctionnement des équipes etc... Voilà des informations qui renseignent bien sur la façon dont les droits des patients sont parfois pris à la légère dans un établissement où l'on ne trouve que peu à redire sur la prise en charge proprement médicale, mais où le patient n'est pas toujours considéré comme une personne et un citoyen avec des droits ! Ceci explique probablement que si l'appréciation globale des patients, mesurée par l'enquête de satisfaction en sortie d'hospitalisation est de 75/100 en hospitalisation et 74/100 en chirurgie ambulatoire, seulement **un peu plus d'un sur deux** « recommanderait certainement cet établissement ».

L'objectif de ce nouveau service est de permettre à chacun d'« être acteur de sa santé, une ambition qui nous rassemble » écrit la HAS.

Avec des outils de cartographie, de datavisualisation [QualiScope](#), permet ainsi à chacun d'accéder facilement aux données de qualité de tous les établissements de santé du territoire français et de visualiser graphiquement les comparaisons sur ces critères de qualité. [QualiScope](#) rend ainsi plus aisé le choix ou le conseil et l'accès de chacun aux données de qualité de tous les établissements de santé du territoire français.

Christine Meyer

PARTENARIATS



RAPPEL

Nos partenaires, soucieux de faire bénéficier les adhérents des associations membres de la FNAR des meilleurs tarifs pour les vacances d'été, nous rappellent qu'ils proposent des tarifs spéciaux intitulés « **Départs immédiats** » pour Odalys, « **Offres d'été** » pour Thalazur, « **Ventes Flash** » pour AEC ou « **Offre dernière minute** » pour ULVF, représentant des réductions supérieures à celles qui sont pratiquées en temps normal. N'hésitez donc pas à en profiter : il faut bien sûr indiquer le code FNAR pour en bénéficier.

AVIS

AUDIKA propose, dans le cadre de notre partenariat, d'organiser pour les associations membres de la FNAR une **Journée de prévention auditive**, en vue de sensibiliser les adhérents à la presbycousie et permettant un **dépistage auditif gratuit**.

Les associations qui envisageront une telle journée devront tout d'abord s'adresser à partenariat@fnar.info qui leur donnera toute information complémentaire et les mettra en contact avec les responsables d'Audika. Il faut prévoir un délai de 3 mois environ en amont de la date souhaitée par l'association.

Signé : Partenariats FNAR

A... COMME ASSOCIATIONS

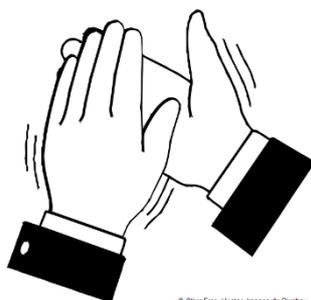
La FNAR participe aux Assemblées Générales des Associations

Bien conscient que l'Assemblée Générale constitue un temps fort dans la vie des associations et qu'il est essentiel que la FNAR y marque sa présence, le Président de la FNAR a répondu ce printemps à l'invitation de plusieurs associations ; Pierre Conti y a pris la parole pour dire sa joie d'être présent à cette occasion et a mis l'accent en particulier sur les actions de la FNAR en faveur des retraités ; il a apprécié également de pouvoir échanger avec les adhérents présents.

Un exemple parmi d'autres : le 15 juin, il était présent à l'AG de l'UDARG aux côtés de Philippe SERRE, président de l'association et ancien président de la FNAR, et de Jean-Marc ABADIE, délégué régional d'Occitanie.

Des délégués régionaux ont également été amenés à représenter la FNAR lors d'autres AG.

Pierre CONTI a insisté auprès des membres du Bureau de la FNAR sur l'importance de la présence de la Fédération lors des AG des associations adhérentes et leur a demandé de l'assister dans cette démarche.



© Citer-Free-Vector-Images de Pixabay

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur les actions de nos fédérations en faveur des retraités !

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Nous vous souhaitons un très bel été !

**Prochaine parution
le 6 SEPTEMBRE 2022**